

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

13 octobre 2022

PLF POUR 2023 - (N° 273)

Rejeté

**AMENDEMENT**

N° II-CF126

présenté par

Mme Jourdan, M. Potier, Mme Pires Beaune, M. Baptiste, M. Mickaël Bouloux, M. Philippe Brun  
et les membres du groupe Socialistes et apparentés (membre de l'intergroupe Nupes)

**ARTICLE 27****ÉTAT B****Mission « Agriculture, alimentation, forêt et affaires rurales »**

Modifier ainsi les autorisations d'engagement et les crédits de paiement :

*(en euros)*

<b>Programmes</b>	<b>+</b>	<b>-</b>
Compétitivité et durabilité de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt	20 000 000	0
Sécurité et qualité sanitaires de l'alimentation	0	0
Conduite et pilotage des politiques de l'agriculture	0	20 000 000
Allègements du coût du travail en agriculture (TODE-AG)	0	0
<b>TOTAUX</b>	20 000 000	20 000 000
<b>SOLDE</b>	0	

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Cet amendement de crédits du groupe Socialistes et apparentés vise à renforcer le budget consacré à la préservation et la reconquête des haies.

Le rôle des arbres et des haies dans la préservation de la biodiversité et dans la transition écologique est capital. Les haies sont indispensables dans la lutte contre l'érosion des sols, pour la reconquête de la qualité de l'eau, pour la retenue des intrants et pour la captation du carbone.

Agroforesterie et haies font partie intégrante des pratiques agroécologiques nécessaires à la transformation de notre agriculture.

Cet amendement souhaite attirer l'attention sur le besoin d'un financement durable dédié afin de disposer des moyens nécessaires à la mise en œuvre de l'ensemble des actions : gestion durable des haies en place, implantation de nouvelles haies, mise en place de projets agroforestiers et développement de filières de valorisation du bois.

Il est essentiel d'accompagner les agriculteurs dans les projets de réimplantation de haies et de systèmes agroforestiers.

Afin d'assurer sa recevabilité financière, cet amendement

- diminue de 20 millions d'euros les autorisations d'engagement et crédits de paiement de l'action 01 « Moyens de l'administration centrale » du programme 215 « Conduite et pilotage des politiques de l'agriculture » ;
- augmente de 20 millions d'euros les autorisations d'engagement et crédits de paiement de l'action 24 « Gestion équilibrée et durable des territoires » du programme 149 « Compétitivité et durabilité de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt ».

Les députés socialistes et apparentés tiennent à préciser qu'ils ne souhaitent pas réduire les moyens attribués au programme 215 mais que les règles budgétaires l'obligent.